



Monsieur François-Xavier SELLERET
Président de l'Association des Employeurs
FEDERATION AGIRC-ARRCO
16/18 rue Jules César
75012 PARIS

Nos Réf : RC3519 - IA/SC

Paris, le 19 septembre 2019

Monsieur le Président,

Nous voulons à l'occasion de cette rentrée attirer l'attention de l'Association d'Employeurs sur la politique de rémunérations appliquée à notre Branche, compte tenu de l'échec de la négociation salaires qui s'est tenue en début d'année.

Plusieurs facteurs contribuent à une situation intenable pour les salariés et ne peuvent durablement perdurer, sans desservir les entreprises de notre Branche et les missions qui leur sont confiées.

↳ Les RMMG de plusieurs classes et niveaux sont de nouveau en dessous du SMIG en l'absence de revalorisation, faute d'accord dans ce domaine en 2019. Le nombre de RMMG concernées augmente chaque année, révélant de surcroît un tassement entre les différentes classifications. Tous ces éléments concourent à un sentiment de déclassement des salariés de nos entreprises. Sentiment confirmé d'ailleurs par le diagnostic fait en 2018, à l'ouverture de négociations sur les classifications.

L'affichage qui en découle ne sert en rien l'image de notre Branche qui est au service de la Protection Sociale des salariés du privé, a fortiori dans le contexte anxiogène de la réforme des retraites et d'expressions diverses et contraires sur le sujet.

↳ L'argument relatif au taux d'inflation annuel faible que vous développez de façon récurrente, est maintenant largement dépassé. En effet, l'érosion du pouvoir d'achat des salariés, au-delà des dépenses contraintes, est maintenant factuelle au regard des indices cumulés de l'INSEE, depuis maintenant plus de 10 ans.

↳ La non répercussion du taux d'inflation sur les RMMG, depuis maintenant de nombreuses années, génère une situation insupportable pour les salariés de notre Branche, y compris pour ceux qui ont bénéficié de mesures d'évolution salariale « au mérite », ce qui est un comble.

↳ L'absence de revalorisation des RMMG à hauteur de l'évolution du coût de la vie, vous la justifiez en arguant qu'il vous était impossible de le mettre en œuvre pour les salariés de notre secteur alors que cela n'était pas appliqué aux retraités de nos régimes.

A l'instar du dispositif mis en œuvre par le dernier accord sur les retraites AGIRC-ARRCO, lequel acte le retour de l'indexation des retraites sur l'inflation, nous vous demandons de revoir ce principe également pour les salariés de notre Branche.

En effet, la situation a changé ! Votre discours doit donc évoluer lui aussi et, nous n'en attendons pas moins de vous, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant des employeurs.

Rappelons que l'impulsion de la Branche est primordiale et son impact évident sur les salaires réels. Le rôle de la Branche a été confirmé par le législateur en matière de rémunérations aux fins d'éviter tout dumping social. C'est aussi vrai sur les classifications que nous voulons faire évoluer, avec l'objectif d'ouvrir de réelles perspectives de progression à chaque collaborateur de la Branche.

Force est de constater que l'absence d'impulsion que nous déplorons depuis trop longtemps, révèle une situation très hétérogène selon les entreprises qui la composent.

Cela nous conduit inévitablement à observer une situation ancrée où le pouvoir d'achat de nombre de salariés stagne voire décroît.

Les partenaires sociaux de la Branche que nous sommes, représentants des salariés et des employeurs, ne peuvent se contenter d'observer une telle situation sans y remédier alors que chaque salarié contribue au quotidien à la réussite de nos missions et à l'atteinte des objectifs fixés par les partenaires sociaux de nos régimes et de nos Groupes de Protection Sociale. Tout cela malgré un environnement difficile et contraint.

Nous en voulons pour preuve la contribution des salariés aux économies de gestion résultants des deux plans successifs de 300 M€, mis en œuvre suite aux décisions des partenaires sociaux des régimes en 2013, dans le cadre d'un pilotage pluriannuel. Qu'il s'agisse de la réduction de la masse salariale ou de la restructuration des activités impactant fortement leurs conditions de travail, les salariés ont largement participé à ces résultats qu'ils soient, Employés, Agents de Maîtrise ou Cadres.

Force est de constater que depuis plusieurs années, les économies réalisées sont supérieures aux objectifs fixés par les Contrats d'Objectifs et de Moyens-COM, et cela n'aurait pas été possible tout en maintenant un service de qualité à nos ressortissants, sans l'implication et l'engagement au jour le jour des salariés de notre Branche qui doivent faire face à des réorganisations d'ampleur en préservant la qualité du service rendu.

D'ailleurs, cela n'a pas échappé aux administrateurs CFDT lors de l'Assemblée Générale de la Fédération AGIRC-ARRCO du 27 juin 2019 ouvrant une nouvelle ère, qui dans sa déclaration a eu plusieurs expressions que nous souhaitons ici relayer :

« Force est de constater que la mise en œuvre du régime unifié s'est fait à bas bruit dans une maîtrise complète du processus et sans rupture de services » ...

... « Remercions les collaborateurs de la fédération et des GPS pour leur modélisation de ce projet industriel et pour leur professionnalisme dans la mise en œuvre de ce projet » ...

... « A l'heure où nous allons entrer dans les travaux pratiques de la construction du régime universel, la réussite de la fusion AGIRC-ARRCO est un atout indéniable ».

Il est temps que cette reconnaissance se traduise pour les salariés de notre secteur, et pourquoi pas cette fois-ci de façon sonnante et réverbérante... une fois n'est pas coutume Monsieur le Président, vous ne nous direz pas le contraire...

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que la CFDT ne peut se résoudre, à voir une telle situation non résolue.

C'est pourquoi nous vous demandons de revenir à la table des négociations sur ce sujet à l'occasion de notre Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation - CPPNI, dont la prochaine séance se tient le 4 octobre 2019.

Dans l'attente de votre réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Isabelle ADELINÉ



Secrétaire Nationale

Copie : *Monsieur Jean Claude BARBOUL, Administrateur CFDT
Président du Conseil d'Administration AGIRC-ARRCO*